

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 Juin 2013

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 36

Présents : 32

Date de la convocation : 18/06/2013

Présents : M. EYMARD Philippe, Mme CUNY Marielle, M. DELOY Guy, M. MAROT Joël, M. RABU Jean Louis, M. GEORGES Jean Michel, Mme MOTSCH Suzanne, Mme PILLOT Noëlle, M. COLIN Roger, Mme VAUTRIN-ROLLOT Andrée, M. CARITEAU Jean-Pierre, M. PICOCHÉ François, M. HUC André, M. PAGEDOT Dominique, M. LAGARDE Daniel, M. CANADAS Stéphane, M. HATIER François, M. LEROY Philippe, M. ROUSSEL Michel, M. NOEL Philippe, M. HUROT Michel, M. GARION Eric, Mme GRIMILLOT Patricia, Mme ARNOULD Nicole, Mme MARCOT Véronique, M. LAPOIRIE André, Mme GERARD Pierrette, M. ALEXANDRE René, M. LAVEZ Francis, M. GEORGES Patrick, M. LA VAULLEE Henri, M. BONNE Gilles.

Pour information :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GEROME Nadine à Mme CUNY Marielle, M. MARTIN Miguel à M. DELOY Guy.

Suppléant(s) : M. GEORGES Patrick (de M. THOMAS Michel), M. LA VAULLEE Henri (de M. REMY Daniel), M. BONNE Gilles (de M. SCHMIDT Frédéric).

Excusé(s) : M. MAIRE Philippe.

Absent(s) : M. JEANDON Luc.

Le mercredi 26 Juin 2013 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des associations - complexe polyvalent à Bellefontaine sous la présidence de Philippe EYMARD, Président.

M. Stéphane CANADAS a été nommé secrétaire de séance.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire de Bellefontaine pour son accueil.

Objet des délibérations

1. Validation des zonages Assainissement
2. EPFL : Convention / féculerie de Hadol
3. Entretien de la Niche : Déclaration d'intérêt général (DIG)
4. Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.)
5. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégation au Président)
6. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC
7. Informations diverses
8. Date et lieu du prochain conseil

Documents remis aux délégués :

- Fréquentation du RAM
- Point OPAH
- Note sur la répartition du FPIC

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

1. VALIDATION DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Président dit que les zonages ont été soumis à enquête publique le 29/04/2013 pour un mois.

Le président donne lecture du rapport du commissaire enquêteur.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** les modifications de zonage pour les communes de Arches, Archettes, Dinozé, Hadol, Jarménil, La Baffe, Pouxoux, Uriménil et Xertigny en tenant compte des remarques du commissaire enquêteur, à savoir :

- Le zonage de Pouxoux sera modifié pour intégrer une partie de la rue de l'Epine et de la rue du Rein Bru dans le zonage collectif,
- Il sera procédé à quelques ajustements sur zonage d'Archettes notamment en raison de contraintes topographiques en marge du périmètre initialement défini.

- **Donne tous pouvoirs au Président pour** signer toutes pièces s'y rapportant, et notamment l'arrêté rendant public la délimitation du zonage d'assainissement sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle.

2. CONVENTION AVEC EPFL - FECULERIE DE HADOL

Le Président explique que, suite aux différentes rencontres avec l'EPFL, il est apparu qu'il était possible que cette structure réalise des études de faisabilité de la plateforme bois énergie sur ce site. Ce seront des études d'avant-projet pour des travaux de désamiantage, de déconstruction, de pré-aménagement (plate-formage) et de réfection du clos/couvert du bâtiment destiné à abriter l'unité de fabrication et de stockage de plaquettes.

Le coût de cette étude est estimé à maximum 80 000 € TTC dont 10% à la charge de la C2VRM, soit maximum 8 000 € TTC (le reste est financé à 80% par l'EPFL et 10% par le CG88).

De plus, dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale et du projet de plateforme feuillus, le site de la Tréfilerie Conflandey à Xertigny pourrait également être étudié par l'EPFL.

Des discussions sur le sujet sont engagées.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la convention de maîtrise d'œuvre pour le projet de plateforme bois énergie sur le site de la féculerie à Hadol,
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention,
- **AUTORISE** le Président à signer un éventuel avenant concernant le site de la tréfilerie Conflandey, dans le cadre du PER,
- **DIT** que les fonds sont inscrits au budget 2013.

3. ENTRETIEN DE LA NICHE - DECLARATION D'INTERET GENERAL

Le Président expose qu'il est nécessaire de mettre en place une nouvelle déclaration d'intérêt général (DIG) pour la réalisation de ce programme d'entretien. La durée sera prévue pour une durée de 10 ans (elle couvrira 2 programmes d'entretien).

La DIG permet, dans le cadre de travaux d'entretien des cours d'eau, l'accès aux propriétaires privées riveraines et la justification de la dépense de fonds publics sur des terrains privés.

Après enquête publique, le Préfet prendra un arrêté.

Des discussions sur la nécessité de réaliser ce programme d'entretien sont engagées.

Après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents et représentés avec 1 CONTRE (M. Francis Lavez), le Conseil Communautaire autorise le Président à déposer le dossier de DIG pour le programme d'entretien de la Niche.

4. REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

La répartition de droit commun a été notifiée pour information à chaque commune membre. Le Président propose, après avis du bureau, de conserver la répartition de droit proposée pour 2013.

Le Président précise les montants pour l'année 2013 et rappelle les montants 2012.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés retient la répartition de droit.

Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégation au Président)

Néant

Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC

Le Président donne la parole aux représentants la C2VRM au sein d'organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM.

Informations diverses

- Le Président fait le point sur les réunions passées et à venir.
- Maison De l'Emploi : Véronique Marcot a été nommée Vice-Présidente du G.I.P.

Date et lieu du prochain conseil

La séance est levée à 21:30

Le Secrétaire
M. CANADAS Stéphane

Le Président
Philippe EYMARD